



Chambre Consulaire Interprofessionnelle  
**SAINT-MARTIN**

# LETTRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

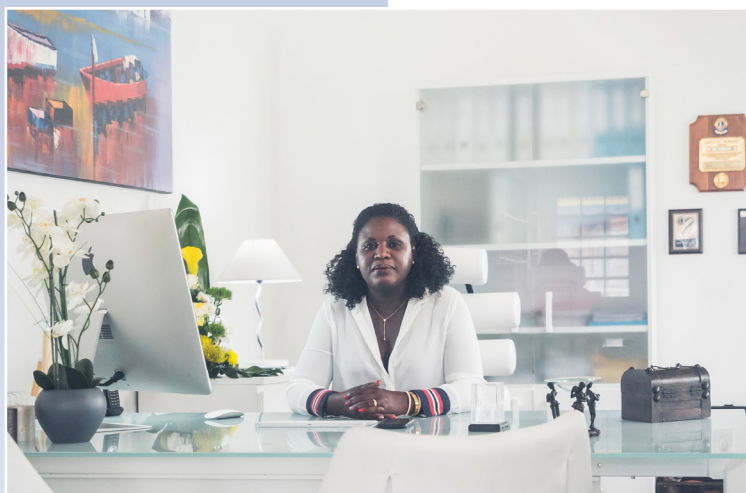
Septembre 2018

EMPLOI ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE  
VIE DES ENTREPRISES VEILLE LÉGISLATIVE  
INDICATEURS TRAFIC MARITIME  
TRAFIC AÉRIEN NIVEAU DES PRIX  
VIE DE LA CHAMBRE

Chambre Consulaire Interprofessionnelle  
de Saint-Martin

10, Rue Jean-Jacques FAYEL  
Concordia - 97150 - Saint-Martin  
Tel : 0590 87 84 42 / 0590 27 91 51  
Fax : 0590 87 01 19  
Web : [www.ccism.com](http://www.ccism.com) -  
Mail : [info@ccism.com](mailto:info@ccism.com)

## L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE Angèle Dormoy



Le cyclone IRMA a laissé bon nombre d'entreprises et de structures dans une situation de précarité extrême, et la CCISM n'a pas été épargnée, quand bien même les difficultés structurelles qui existaient bien avant l'ouragan..

Notre objectif est de reconstruire une vision de la CCISM, une vision qui va permettre à chaque filière de se structurer, de se doter de moyens, de se former pour impulser la relance économique nécessaire à la reconstruction de notre territoire.

Nous avons donc le devoir d'accompagner, le devoir de protéger mais aussi le devoir de dire la vérité à nos ressortissants.

## AU SOMMAIRE

### LE POINT SUR LE MORATOIRE

Page 3

### LES ASSURANCES VERSÉES

Page 4

### LES CHIFFRES DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Page 5

### FRÉQUENTATION ET ACTIVITÉ DU PORT ET DE L'AÉROPORT

Page 6

### Nos objectifs sont toujours :

- améliorer la **CONNAISSANCE** de l'économie locale,
- l'expansion de notre offre d'**ACCOMPAGNEMENT** des entreprises tout au long de leur cycle de vie (**CREATION, DEVELOPPEMENT, DIFFICULTE, TRANSMISSION**),
- et l'**ANIMATION** du tissu économique.

C'est dans ce contexte que nous avons fait le choix de reprendre la publication de notre newsletter. Ce document a pour vocation de rendre compte des actions et projets menés par la CCISM, d'apporter des informations pratiques et de fournir une meilleure connaissance des services, événements et actualités incontournables pour les chefs d'entreprises. Naturellement, ce premier numéro de 2018 se focalise essentiellement sur la situation économique « Post-Irma » permettant ainsi d'avoir une vision globale de l'implication de votre Chambre dans la relance économique.

Bonne lecture !

**Angèle Dormoy**  
Présidente de la CCISM



Photo©KR

Présentation du nouveau bureau de la CCISM. - **Février 2018**

## LA CCISM AGIT POUR LES ENTREPRISES.

**21 Février :** Election d'Angèle Dormoy à la présidence de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin.

**12 Mars :** Présentation du Plan Vigicommerce aux entreprises et aux socio-professionnels. Le plan Vigicommerce est destiné à prévenir dans les meilleurs délais les commerçants adhérents des vols à main armée, des vols à l'étagère commis en bandes organisées et des escroqueries (arnaques à la carte bleue).

Dispositif BPIFRANCE : rencontre avec les services du secteur privé Agence Française de Développement / Banque Publique d'Investissement France.

**17 Avril :** Report de la date limite de déclaration de la taxe d'apprentissage.

**03 Mai :** Ouverture de la permanence Guichet Conseil. Cellule technique dédiée au Très Petites Entreprises.

**15 mai :** La CCISM signe une convention de partenariat avec l'ordre des Avocats du Barreau de Guadeloupe

**22 Mai :** Ouverture d'une seconde permanence Guichet Conseil.

**31 Mai :** Conférence débat concernant les mesures sociales d'urgence post-irma.

**Juin 2018 :** Bush Tea Networking, le mois des banques. Série d'échanges entre les établissements bancaires et les professionnels.

**10 juin :** La CCCI, sponsor du relais Inter Entreprises.

**15 juin :** Conférence débat sur le thème de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

**22 juin :** Conférence débat : Gestion des dossiers assurance.

**29 juin :** Conférence débat sur le thème de la sous-traitance.

**3 septembre :** Début des travaux de réhabilitation de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin.



Photo©KR

Signature de la convention de partenariat pour une série de conférences-débats. - **15 mai 2018**



Photo©KR

Présentation du Plan Vigicommerce. - **12 mars 2018**



# FEUILLE DE ROUTE DE LA MANDATURE À HORIZON 2018 – 2019

## **1 - CRÉER LES BASES D'UNE SITUATION FINANCIÈRE ET STRUCTURELLE PÉRENNE POUR LA CCISM**

Il est impératif que la Collectivité de Saint-Martin soutienne financièrement la CCISM particulièrement à court terme (Juin 2018) et de manière pérenne après les dispositions prises dans la réforme fiscale. Un budget complémentaire est indispensable dans le but de financer les missions d'appui aux entreprises de la CCISM. La révision des statuts de la Chambre est un point crucial que la nouvelle Présidente à l'intention de porter à l'ordre du jour du prochain conseil territorial.

## **2 - UN APPUI POUR LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES ET LE MAINTIEN DE L'EMPLOI**

L'impact de l'ouragan IRMA sur notre économie déjà fragile n'est plus à démontrer. Il faut soutenir les travailleurs indépendants, laissés pour compte par les dispositifs d'aide d'urgence déployés sur notre territoire. Des mesures de soutien à la trésorerie de nos entreprises passant par l'annulation des dettes sociales au 30 Juin 2017 et un étalement des charges fiscales sont à étudier.

## **3 - SOUTIEN AUX DIFFÉRENTES FILIÈRES**

Toutes les filières ont été impactées par l'ouragan, et il convient d'établir un audit afin de proposer un soutien à la mise en place de mesures pour la relance économique du territoire.



# LE POINT SUR LE MORATOIRE

C'est au mois de novembre 2017, en réponse au désastre économique engendré par le passage de l'ouragan Irma et dans le but de soulager les entreprises que le gouvernement a décidé de déposer un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Il a alors été décidé d'accorder un moratoire renforcé aux entreprises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Un moratoire sur les charges sociales patronales étendu jusqu'en novembre 2018 avec la possibilité pour les 7 234 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européen de différer le remboursement jusqu'au 1er janvier 2020 et d'étaler celui-ci sur cinq ans. L'amendement prévoira également la possibilité d'effacer 50% de la dette sociale contractée sur la période.

## EN BREF

Les entreprises qui sont en difficultés ne paieront pas de charges sociales patronales jusqu'en novembre mais seront tenues de régulariser leur situation à partir de 2020. Elles pourront échelonner leur remboursement en plusieurs fois et sur cinq ans. Dans certains cas, une partie de ces charges pourra être effacée.

## DIFFICULTÉS D'APPLICATION DU MORATOIRE

Dès le mois de février 2018, à l'initiative de la DIECCTE de Guadeloupe et sur demande du Délégué interministériel à la reconstruction Philippe Gustin, une campagne de communication a été lancée. Afin de pallier les difficultés, l'installation d'un « guichet unique » centralisant les informations des entreprises et visant à simplifier les démarches administratives a été créée en avril 2018. Le « guichet unique » servirait également de relais avec les autres organismes sociaux. Le moratoire pourrait concerner la CGSS, CGPR, le BTPR mais également les services fiscaux locaux. A cette époque, on estimait à 3000 les entreprises saint-martinoises qui pourraient être concernées par le moratoire.

Les entreprises avaient jusqu'au 30 avril 2018 pour faire leur demande sur formulaire avant la date légale du 30 avril 2018.

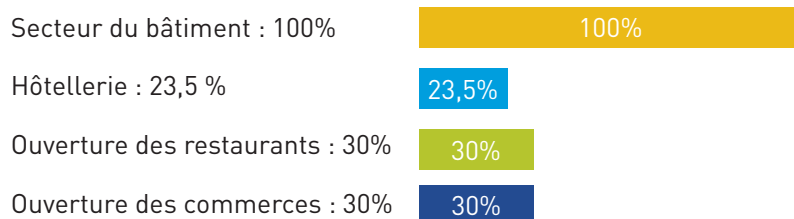
Néanmoins, en août 2018 certaines entreprises n'ont pas encore reçu d'accusé de réception de la demande. La liste des dettes à négocier manque toujours à l'appel. Dans ce contexte les entreprises n'ont pas eu l'opportunité de présenter un plan d'apurement des dettes. Certaines entreprises rapportent que des dettes antérieures au passage de l'ouragan Irma ont été saisies par les services fiscaux sur leurs indemnités d'assurances.

## CONSTAT

Le dispositif n'est pas encore totalement opérationnel et précarise la réactivation du bassin socio-économique. L'incertitude de trésorerie ne permet pas aux entreprises d'envisager sereinement l'avenir et le fossé se creuse entre les socios-professionnels et les organismes sociaux. Certaines entreprises n'ont pas eu le temps de déclarer le moratoire avant le 30 avril 2018 et semblent avoir abdicqué et attendent la mise en liquidation judiciaire. En tout état de cause, les prévisions de réactivation du secteur économique de Saint-Martin sont beaucoup plus pessimistes qu'elles ne l'étaient au déclenchement du moratoire.

Point positif du moratoire à ce jour, la délivrance des attestations de vigilance notamment pour le secteur du bâtiment à la date de déclaration du moratoire.

## POURCENTAGE D'ACTIVITÉ PAR SECTEUR AUJOURD'HUI



Si fiscalement, un an après Irma, les chiffres semblent être revenus à l'identique, ils ne reflètent pas le tissu économique saint-martinois puisqu'ils tiennent compte d'une économie temporaire créée post-irma dans le secteur du bâtiment. Pour la CCISM il y a urgence à aider les entreprises saint-martinoises qui constituent le tissu stable de l'économie de l'île.



# ASSURANCES

L'ouragan Irma a occasionné 25 580 sinistres pour un coût estimatif global de 1,9 milliard d'euros  
Saint Martin concentre 67 % des dossiers (17 030 sinistres) et 60 % du coût total, soit 1,139 milliard.  
Saint Barthélemy concentre 33 % des dossiers (8 550 sinistres) et 40 % du coût total, soit 755 millions.  
93 % des sinistres ont reçu un règlement (dossiers réglés en tout ou partie), soit 15 900 sinistres pour Saint-Martin, le taux est de 93 %.  
Au total pour les îles du nord 1,248 milliard a été décaissé par les assurances, soit 66 % de la charge estimée. «Hors sinistres de copropriétés, le niveau de décaissement est de 71,5%», indique la fédération française de l'assurance.

## ASSURANCES VERSÉES

A Saint-Martin, 65% des indemnités ont été versées.  
Le solde des 35% représente 400 millions encore attendus.  
Le pourcentage des indemnités versées par secteur :

- Habitation : 65%
- Automobile : 88%
- Plaisance : 73%
- Biens professionnels : 60% (Hôtels : 74%)



Baie Orientale

Photo©AM

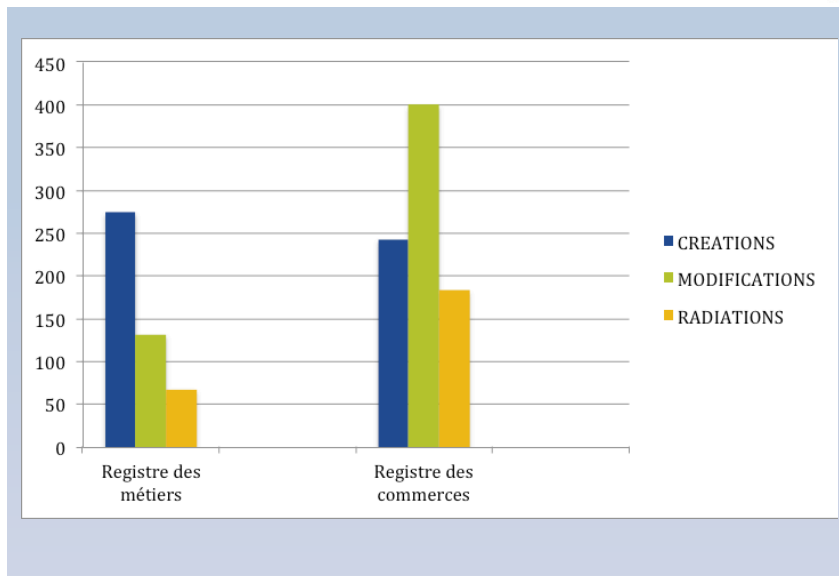


Grand Case

Photo©AM

# CONTREPIED ÉCONOMIQUE

Depuis le passage de l'ouragan Irma, la CCISM a enregistré 517 créations d'entreprises et déploré la radiation officielle de 250 d'entre elles. L'impact du phénomène cyclonique a clairement penché en faveur de la création d'entreprise même si les données récoltées à ce jour tendent à expliquer ce sursaut par l'augmentation des créations d'entreprises dans le secteur du bâtiment. En outre, les statistiques montrent la modification de 531 entreprises, dont 400 pour les entreprises inscrites au registre du commerce. Il s'agit, entre autre, de changement d'adresse, de gérance ou encore de mise en sommeil de l'activité. A ce jour 5 874 entreprises sont répertoriées au registre du Commerce et 1999 au registre des Métiers.



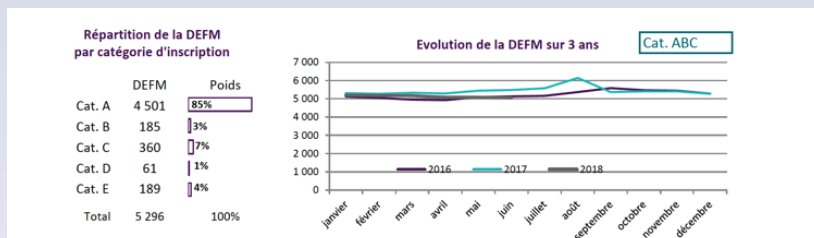
## DEMANDEURS D'EMPLOI, LES CHIFFRES

Fin juin, l'agence de Pôle Emploi à Saint-Martin dénombreait 5 296 demandeurs d'emplois dont 4 501 de catégorie A (sans emplois). 545 des demandeurs d'emplois répertoriés exerçaient une activité réduite (Cat. B et C). Les 250 demandeurs d'emplois restants étaient, soit non immédiatement disponibles et sans emploi (catégorie D, par exemple : formation, contrat de sécurisation professionnelle, maladie), soit pourvus d'un emploi (catégorie E, par exemple : création d'entreprise, contrat aidé).

### CHÔMAGE PARTIEL : ENCORE 5 500 PERSONNES À SAINT-MARTIN

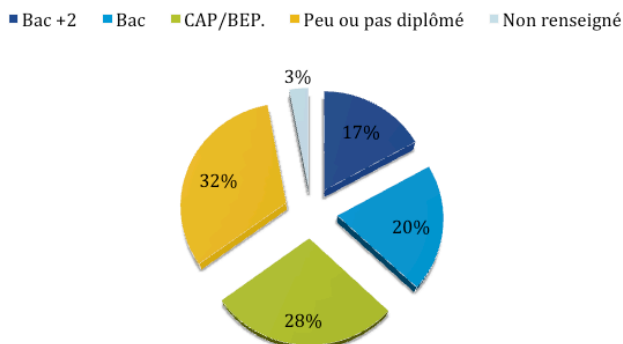
Les chiffres de Pôle Emploi ne tiennent pas compte des 5 500 personnes indemnisées à Saint-Martin au titre du dispositif de chômage partiel. Pour mémoire, ce dispositif permet à un salarié touché par une réduction de son temps de travail de percevoir une indemnité versée par son employeur, qui de son côté reçoit une allocation d'activité partielle cofinancée par l'État et l'Unédic. Le contingent annuel d'heures indemnisables au titre de l'allocation d'activité partielle a été porté de 1 000 à 1 600 heures par salarié au mois de mai. Selon toute vraisemblance, le dispositif ne sera pas prorogé au delà de l'année 2018.

### Répartition et évolution des demandeurs d'emplois en fin de mois.



Si la tendance générale semble s'être inversée la baisse constatée du nombre de demandeurs d'emplois en catégorie A,B et C n'excède pas 0,8% sur un an.

### Niveau de formation



Employé / Ouvrier qualifié : 52 % des demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) à Saint-Martin.

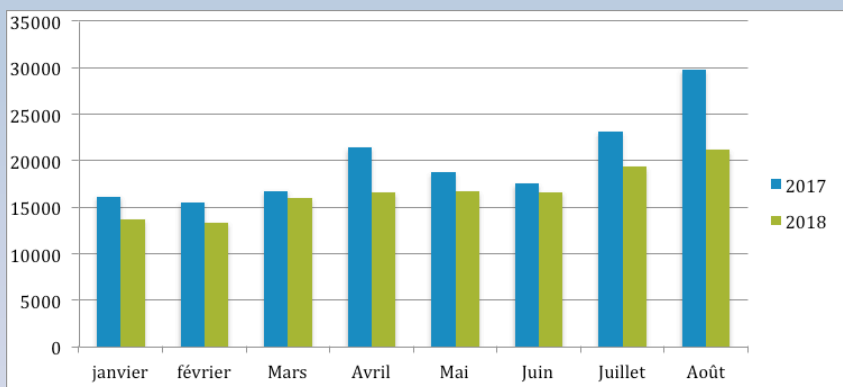
Employé / Ouvrier non qualifié : 40% des DEFM.



# AÉROPORT DE GRAND CASE, VERS UN RETOUR À LA NORMALE

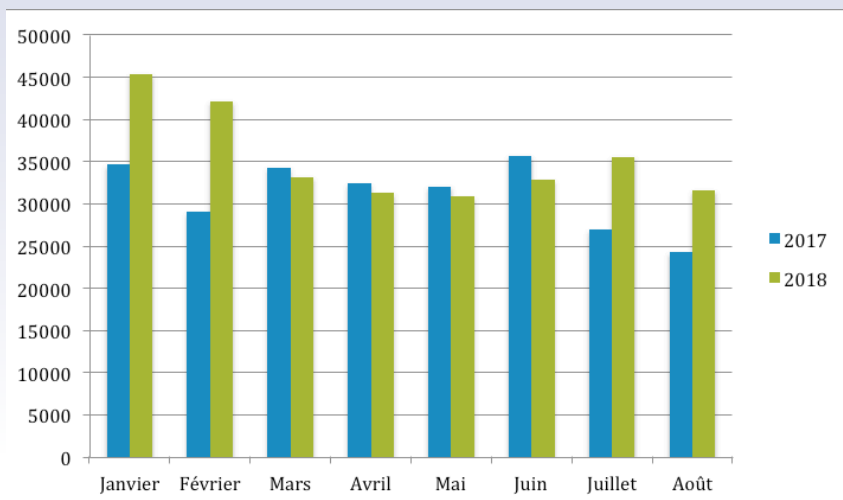
1. Les travaux de balisage de la piste de l'aéroport ont débuté au mois de mai. Ils devraient se terminer à la fin de l'année. Pour l'instant, l'espace aérien ferme 15 minutes après le coucher du soleil.
2. Air Caraïbes et Air Antilles sont pour l'heure les deux seules compagnies à posséder des dérogations pour le décollage de nuit (décollage uniquement). La direction de l'aéroport travaille actuellement avec la CAA (Civil Aviation Authority) à la mise en place d'autorisations pour les autres aéronefs.
3. Concernant les clôtures, l'appel d'offre a été lancé. Fin du processus prévu pour la fin septembre. Les travaux débuteront fin 2018.
4. Concernant les équipements de sécurité : la société « Smith Detection » a remporté l'appel d'offre. Les équipements sont en cours d'installation et le personnel a d'ores et déjà démarré la formation.
5. Concernant le parking, le processus d'achat a été effectué. L'équipement sera reçu en septembre. L'installation commencera au dernier trimestre 2018.
6. D'ici la fin de l'année un nouvel hangar sera prêt. Il accueillera des bureaux, le secteur cargo et un stationnement avion (cette partie sera terminée fin octobre). La direction discute actuellement de l'implantation d'une compagnie de maintenance d'avion.
7. Pour l'heure, l'Aéroport de Grand Case est toujours en attente des assurances.

Trafic aérien en nombre de passagers sur la période 2017-2018



Une baisse de 16 % du nombre de passagers en 2018, soit 25 362 passagers en moins sur la période.

Fret aérien en kg sur la période 2017-2018.



Une augmentation de 13,5 % des marchandises affrétées. Soit 33 555 kg de marchandises supplémentaires affrétées sur la période.

# PORT, 300 000 TONNES DE MARCHANDISES TRAITÉES CETTE ANNÉE



Globalement sur les douze derniers mois, 300 000 tonnes de marchandises ont été traitées par le port de commerce de Galisbay.

L'activité est en hausse de 20 à 30%. «C'est l'effet de la reconstruction», affirme le directeur général du Port Albéric Ellis, «et cette croissance va durer sur les prochaines années».

Deux projets sont à l'étude et portés par l'établissement portuaire. L'agrandissement dû de la zone de stockage et l'allongement des quais (300 mètres supplémentaires) du port de commerce pour absorber l'augmentation de l'activité. Le second projet consiste en la création de quais de croisière, environ 400 mètres, pour accueillir des bateaux de croisière, de moyenne capacité (60 à 1 200 passagers), mais d'une clientèle haut de gamme.

